



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 avril 2024

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Dixième session  
Addis-Abeba (hybride), 23-25 avril 2024

Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés, de l'apprentissage par les pairs et des mesures d'accélération s'agissant des sous-thèmes du Forum régional : lutte contre les changements climatiques**

### **Document de travail sur le sous-thème : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

#### **I. Introduction**

1. Les changements climatiques constituent encore et toujours une menace existentielle pour l'Afrique et mettent gravement en péril la réalisation des aspirations de développement du continent, telles qu'énoncées dans plusieurs plans nationaux de développement, dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. L'objectif de développement durable 13 du Programme 2030 invite à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Il comprend cinq cibles, pour lesquelles les progrès sont mesurés selon huit indicateurs au total. Il est complété par divers objectifs de l'Agenda 2063, qui énonce les aspirations de développement de l'Afrique et fixe une série de domaines prioritaires, notamment pour garantir la mise en place d'économies et de communautés écologiquement viables et résilientes aux changements climatiques. Les domaines prioritaires sont les suivants : gestion durable des ressources naturelles ; préservation de la diversité biologique, ressources et écosystèmes génétiques ; sécurité de l'approvisionnement en eau ; résilience aux changements climatiques, préparation aux catastrophes naturelles et prévention ; énergies renouvelables ; et modes de consommation et de production durables.

3. Le présent rapport de synthèse fait le point sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 13 en Afrique. L'objectif 13 est examiné conjointement avec les objectifs 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Les positions et les messages clés de l'Afrique qui seront issus des débats devront contribuer à alimenter le processus de suivi et

\* ECA/RFSD/2024/1/Rev.3.



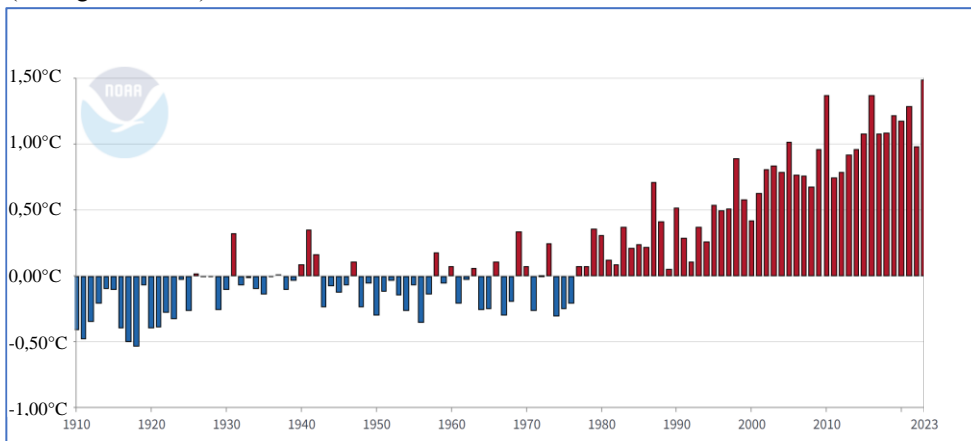
d'examen des efforts déployés pour atteindre les cinq objectifs, au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024.

4. Les changements climatiques et le développement sont indissociables. Les changements climatiques sont la conséquence d'anciens modes de production et de consommation dans le monde et de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre qui en résulte, même s'il convient de noter que l'Afrique, qui représente 17 % de la population mondiale, ne compte que pour 4 % de ces émissions.<sup>1</sup> Par conséquent, les mesures qui seront prises aujourd'hui et demain pour lutter contre les changements climatiques devront s'appuyer sur de nouveaux modèles de développement qui permettent de réduire les émissions de manière sensible.

5. Les émissions de gaz à effet de serre continuent de croître dans le monde entier, rendant ainsi moins probable la réalisation des objectifs de développement en Afrique. En 2023, l'année a été la plus chaude jamais enregistrée dans le monde, avec des températures moyennes de l'air en surface dépassant de presque 1,5 °C les niveaux préindustriels<sup>2</sup>. C'est aussi l'année la plus chaude jamais enregistrée en Afrique, où les températures ont également atteint une moyenne de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels<sup>3</sup>. Selon l'Organisation météorologique mondiale, en 2022, l'Afrique avait subi un réchauffement de 0,88 °C de plus que la moyenne de la période 1961-1990, et au cours de la période 1991-2022, elle a enregistré un réchauffement de 0,3 °C par décennie en moyenne, contre 0,2 °C par décennie pour la période 1961-1990<sup>4</sup>. L'Afrique connaît donc un réchauffement important et continu, comme le montrent également les anomalies de température en forte augmentation observées sur le continent depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, et qui sont présentées dans les figures I et II.

Figure I

**Anomalies de température moyenne annuelle en Afrique, 1910 à 2023**  
(en degré Celsius)



Source : États-Unis d'Amérique, Centres nationaux d'information environnementale (National Centers for Environmental Information), « Global Time Series », base de données Climate at a Glance. Disponible à l'adresse [www.ncei.noaa.gov/access/monitoring/climate-at-a-glance/global/time-series](http://www.ncei.noaa.gov/access/monitoring/climate-at-a-glance/global/time-series) (consultée le 10 février 2024).

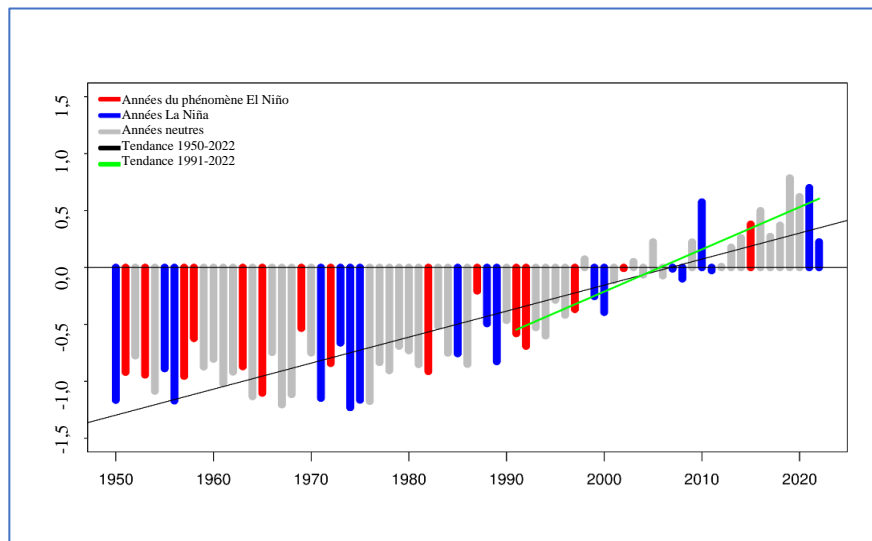
<sup>1</sup> Statista, « Africa's share in global carbon dioxide (CO<sub>2</sub>) emissions from 2000 to 2021 », Base de données sur l'énergie et l'environnement. Disponible à l'adresse [www.statista.com/statistics/1287508/africa-share-in-global-co2-emissions/](https://www.statista.com/statistics/1287508/africa-share-in-global-co2-emissions/) (consultée le 20 mars 2024).

<sup>2</sup> Copernicus Climate Change Service, « Global climate highlights 2023 ».

<sup>3</sup> États-Unis d'Amérique, Centres nationaux d'information environnementale (National Centers for Environmental Information), « Rapport annuel 2023 sur le climat dans le monde (Annual 2023 global climate report) », janvier 2024.

<sup>4</sup> Organisation météorologique mondiale, *État du climat en Afrique 2022* (Genève, 2023).

Figure II  
**Anomalie de température moyenne en Afrique, 1950-2022, par rapport à la moyenne de 1991-2020**  
 (en degré Celsius)



Source : États-Unis d'Amérique, Centres nationaux d'information environnementale (National Centers for Environmental Information), « Global Time Series », base de données Climate at a Glance. Disponible à l'adresse [www.ncei.noaa.gov/access/monitoring/climate-at-a-glance/global/time-series](http://www.ncei.noaa.gov/access/monitoring/climate-at-a-glance/global/time-series) (consultée le 10 février 2024).

6. Dans le rapport de synthèse relatif au dialogue technique organisé au titre du premier bilan mondial (FCCC/SB/2023/9), établi conformément à l'article 14 de l'Accord de Paris et présenté et examiné par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-huitième session, il est démontré que si les ambitions climatiques actuelles se réalisent, le réchauffement de la planète avoisinera les 3 °C. Une action climatique mondiale concertée et ambitieuse s'impose donc de toute urgence pour accompagner les aspirations de développement durable et inclusif de l'Afrique. Des solutions innovantes doivent être mises en œuvre pour faire des défis que posent les changements climatiques des atouts pour le développement, et tirer le meilleur parti des abondantes ressources naturelles de l'Afrique, notamment de son vaste potentiel d'énergies renouvelables et de ses immenses réserves de minerais stratégiques.

7. Les résultats du premier bilan mondial (FCCC/PA/CMA/2023/L.17) ont été entérinés par la Conférence des Parties à sa vingt-huitième session ; ils reposent sur les piliers du Pacte de Glasgow pour le climat, issu de la vingt-sixième session, et sur le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, qui a été adopté au terme de la vingt-septième session. Si elles sont mises en œuvre avec détermination et de manière concertée, les mesures qui y sont énoncées devraient permettre à l'Afrique de transformer les défis que lui posent les changements climatiques en autant de possibilités de développement porteur de transformations, inclusif et résilient aux changements climatiques, qui ne laisseraient personne de côté.

8. Au nombre de ces mesures, il faut mentionner notamment la volonté de mettre fin, de manière juste, méthodique et équitable, à l'utilisation de toute forme de combustible fossile ; d'encourager les Parties à fixer des objectifs de réduction des émissions très ambitieux et applicables à tous les secteurs économiques dans les prochaines versions révisées de leurs contributions déterminées au niveau national d'ici 2025 ; de se donner pour objectif de tripler la capacité mondiale d'énergie renouvelable et de doubler l'efficacité énergétique ; de reconnaître qu'il convient de faire en sorte que le financement

de l'adaptation soit nettement plus important que l'engagement qui a été pris par la Conférence des Parties, à sa vingt-sixième session, de le doubler ; de poursuivre la dynamique en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale ; de promouvoir le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, conformément à l'objectif mondial en matière d'adaptation, le programme de travail pour une transition juste, établi par les Émirats arabes unis sur la base des résultats de la vingt-septième session ; le programme de travail qui vise à relever sans délai le niveau d'ambition et de mise en œuvre en matière d'atténuation, en s'appuyant sur les résultats de la vingt-sixième session, l'obligation pour toute présidence de nommer un jeune champion du climat, et le programme de mise en œuvre des technologies.

9. Les conclusions de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties qui concernent spécifiquement l'Afrique ont été élaborées à partir des accords obtenus au Sommet africain sur le climat, qui s'est tenu à Nairobi du 4 au 6 septembre 2023, et au cours duquel ont été abordées différentes questions relatives à la croissance verte et aux solutions de financement climatique à mettre en œuvre en Afrique et dans le reste du monde. La onzième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique et les pourparlers sur le climat en Afrique – deux initiatives phares du programme Climat pour le développement en Afrique – ont précédé le Sommet, la première lui servant de session technique sur le même thème. Programme conjoint de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement, le programme Climat pour le développement en Afrique est mis en œuvre en partenariat avec l'Alliance panafricaine pour la justice climatique, et en 2009, il a reçu de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine mandat d'aider les États africains à apporter une réponse régionale commune et coordonnée aux changements climatiques. Toujours en amont du Sommet, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a tenu sa dix-neuvième session ordinaire en août 2023. Des messages importants sur l'action climatique en Afrique ont été formulés à l'issue de toutes ces rencontres et sont consignés dans le présent rapport de synthèse.

10. En 2023, la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'action de l'Union africaine relatifs aux changements climatiques et au développement résilient (2022-2032) a démarré, et le Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union a approuvé la stratégie et plan d'action en faveur de la diversité biologique en Afrique. Le Comité a aussi exprimé son appui à la proposition de faire du programme Climat pour le développement en Afrique de la Commission de l'Union africaine, de la CEA et de la Banque africaine de développement l'une des principales plateformes de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'action relatifs aux changements climatiques et au développement résilient (2022-2032)<sup>5</sup>. Au sein du système des Nations Unies, la quatrième coalition d'opportunités et de thèmes est axée sur le renforcement de l'action climatique et de la résilience, y compris les activités relatives à l'adaptation aux pertes et aux dommages, aux systèmes et à la sécurité alimentaires. La coalition vise, d'une part, à sensibiliser l'ensemble du système des Nations Unies à l'adaptation au contexte africain des marchés du carbone, des conversions de dettes en investissements climatiques, des obligations vertes et bleues, de l'approche de budgétisation durable et des mécanismes de financement mixte, d'autre part, à favoriser la convergence entre les différentes entités du système.

---

<sup>5</sup> Union africaine, document STC5/ARDWE/MIN, rapport sur les travaux du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement à sa cinquième session ordinaire, 14-17 novembre 2023.

## II. Objectif de développement durable 13 en Afrique : réalisations et tendances en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets

11. De manière générale, les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 13 en Afrique restent encore très modestes. Si l'on veut que l'objectif soit atteint sur le continent, il est urgent d'agir aussi bien au niveau régional qu'au niveau international.

### A. Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;

12. Certes, les phénomènes météorologiques extrêmes sont des phénomènes naturels, mais il convient aussi de ne pas perdre de vue que les changements climatiques les rendent de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. L'Afrique est la région qui subit de la manière la plus disproportionnée les effets néfastes des changements climatiques, alors même que sa capacité d'adaptation est très faible. Au nombre de ces effets néfastes, on peut noter la fréquence et l'intensité de plus en plus grandes de phénomènes météorologiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations et les canicules ; l'irrégularité des saisons ; la modification des zones agroécologiques ; et la perte de biodiversité. Ces effets peuvent ensuite provoquer une baisse de la productivité agricole, des glissements de terrain, des dommages aux infrastructures, l'insécurité et des déplacements de populations, des conflits armés et la propagation de maladies à transmission vectorielle.

13. Selon les estimations, les effets néfastes des changements climatiques feraient perdre chaque année aux pays africains, en moyenne, 5 % de leur produit intérieur brut (PIB) ; dans certains pays, ce chiffre pourrait même atteindre 15 %<sup>6</sup>. En 2017, les États d'Afrique ont investi dans le domaine de l'adaptation à hauteur de 2 à 9 % de leur PIB ; les montants investis dépassaient souvent ceux affectés par ces États aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services publics essentiels et pourraient même avoir augmenté davantage depuis<sup>7</sup>. Les changements climatiques accentuent les inégalités et créent et entretiennent les pièges de la pauvreté, auxquels enfants et adolescents sont particulièrement exposés.

14. Les lourdes pertes humaines et économiques qu'ont subies le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe en mars 2019 après le passage du cyclone tropical Idai, qui a touché plus de 1,5 million de personnes, causé près de 600 morts et occasionné des préjudices économiques de plus de 3 milliards de dollars, illustrent bien le tribut de plus en plus lourd que doivent payer les pays africains du fait des effets néfastes du changement climatique.<sup>8</sup> En mai 2023, le Rwanda a dû faire face à de graves inondations et glissements de terrain, qui ont fait 131 morts et touché plus de 10 000 foyers ; en raison de la taille de la population touchée et de l'importance de l'économie, cette catastrophe entre dans la

<sup>6</sup> Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et CEA, *Effets des changements climatiques sur la croissance économique de l'Afrique* (Abidjan, Côte d'Ivoire, Banque africaine de développement, 2019).

<sup>7</sup> Climat et développement en Afrique, « Note d'information : L'Afrique dépense plus que sa juste part pour les mesures d'adaptation » (Addis-Abeba, CEA, 2017).

<sup>8</sup> Alberto Bento Charrua, et autres, « Impacts du cyclone tropical Idai au Mozambique : une analyse multitemporelle de l'imagerie satellite Landsat (Impacts of the Tropical Cyclone Idai in Mozambique: a multi-temporal Landsat satellite imagery analysis) », *Remote Sensing*, vol. 13, n° 2 (2021).

catégorie des phénomènes météorologiques extrêmes<sup>9</sup>. Depuis 2018, environ 18,4 millions d'enfants d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont été déplacés à l'intérieur de leur pays suite à des catastrophes météorologiques, ce qui correspond approximativement à 8 400 enfants déplacés par jour<sup>10</sup>.

15. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les pertes et dommages liés au climat ne cessent d'augmenter en raison de l'insuffisance des mesures d'atténuation et d'adaptation. Le PNUE indique que, depuis 2003, les 55 économies les plus vulnérables au climat ont déjà subi des pertes et dommages de plus de 500 milliards de dollars<sup>11</sup>. Si l'on prend en compte le fait qu'en février 2024, l'Afrique comptait 33 des 45 pays les moins avancés et que 9 des 10 pays classés parmi les plus vulnérables aux dérèglements climatiques se trouvaient en Afrique, on peut dire que c'est le continent qui a le plus pâti des pertes et dommages liés aux changements climatiques<sup>12, 13</sup>.

#### **1. Indicateur 13.1.1 : nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes**

16. La figure III indique le nombre de personnes décédées ou disparues lors de catastrophes naturelles pour 100 000 personnes dans de nombreux pays en 2021. En octobre 2023, les données communiquées au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) indiquaient que le taux moyen de mortalité mondiale liée aux catastrophes avait baissé de 1,60 pour 100 000 personnes sur la période 2005-2015 à 1,15 sur la période 2013-2022 (soit une baisse de 28 %) et que, en valeur absolue, le nombre moyen de décès liés aux catastrophes sur la période 2015-2022 s'élevait à 41 789 par an. En Afrique, le taux moyen de mortalité liée aux catastrophes pour 100 000 personnes n'a guère changé depuis 2005, puisqu'il n'a que légèrement augmenté de 2,35 sur la période 2005-2014 à 2,39 sur la période 2013-2022. Quant au nombre de décès liés aux catastrophes, il était de plus de 15 000 par an sur la période 2015-2022. En outre, le nombre de personnes touchées par les catastrophes est resté sensiblement le même depuis 2005, passant de 1 929 pour 100 000 personnes sur la période 2005-2014 à 2 038 sur la période 2013-2022. En moyenne, entre 2015 et 2020, plus de 22 millions de personnes en Afrique ont été touchées chaque année par des catastrophes<sup>14</sup>.

<sup>9</sup> Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Approche participative pour la sensibilisation à la sécurité des abris (Genève, 2011).

<sup>10</sup> Observatoire des situations de déplacement interne, jeu de données de la Base de données sur les situations de déplacement. Disponible à l'adresse [www.internal-displacement.org/database/displacement-data](http://www.internal-displacement.org/database/displacement-data) (consultée le 16 février 2024).

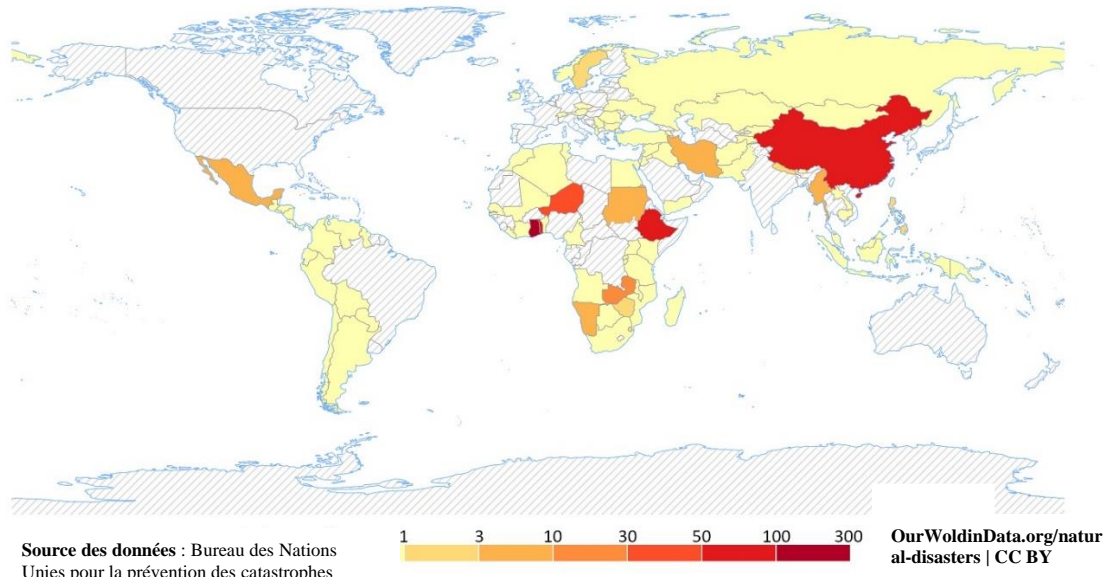
<sup>11</sup> PNUE, Adaptation Gap Report 2023: Underfinanced, Underprepared – Inadequate Investment and Planning on Climate Adaptation Leaves World Exposed (Nairobi, 2023).

<sup>12</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Liste des pays les moins avancés établie par l'Organisation des Nations Unies ».

<sup>13</sup> Université de Notre Dame, Indice mondial d'adaptation de Notre Dame. Disponible à l'adresse <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/> (consultée le 16 février 2024).

<sup>14</sup> Nations Unies, Bureau pour la prévention des catastrophes, « Target reporting: map », Tableau de bord de mesure de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Disponible à l'adresse <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/> (consultée le 16 février 2024).

Figure III  
**Taux de personnes décédées ou disparues à la suite de catastrophes naturelles, 2021**  
 (nombre pour 100 000 personnes)

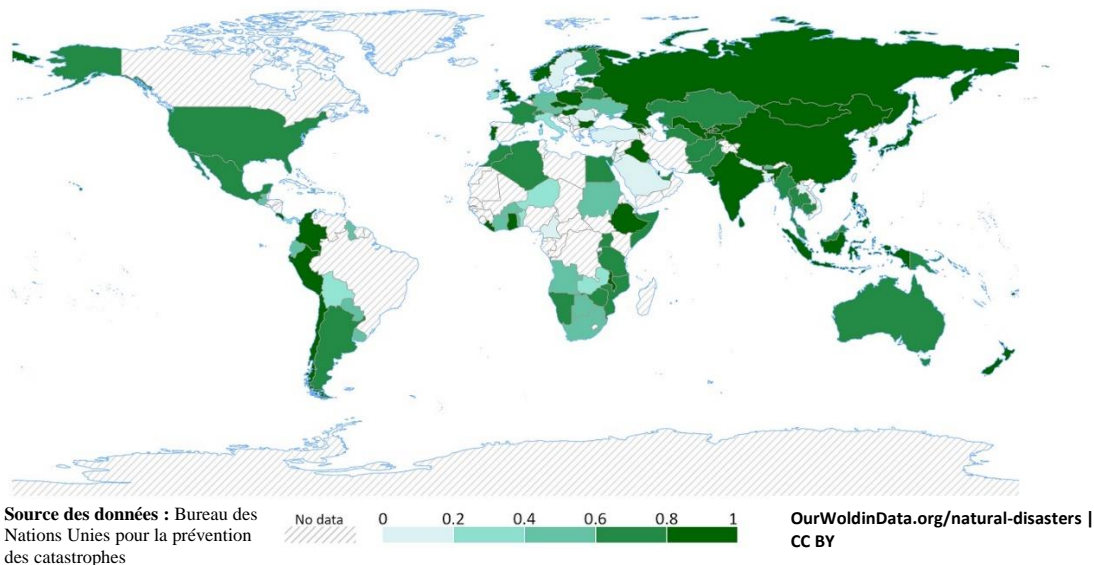


Source : Our World in Data, « Rate of deaths and missing persons due to natural disasters, 2021 », Natural Disasters database. Disponible à l'adresse <https://ourworldindata.org/grapher/deaths-and-missing-persons-due-to-natural-disasters> (consultée le 16 février 2024).

**2. Indicateur 13.1.2 : nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)**

17. Les données communiquées au titre du Cadre de Sendai indiquent que 29 pays africains ont mis en place des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe. Ce chiffre est plutôt faible, comparé à ceux enregistrés dans les 126 pays au monde qui déclarent avoir mis en place des stratégies nationales et dans les 102 pays qui déclarent avoir adopté des stratégies locales. La figure IV montre l'écart entre l'Afrique et le reste du monde, les valeurs de l'indice comprises entre 0 et 1 sur la carte indiquant où en étaient les États dans la mise en place de stratégies de réduction des risques de catastrophe en 2022 ; et plus la valeur de l'indice est élevée, plus il y a eu de stratégies adoptées et mises en œuvre.

Figure IV  
**Carte des stratégies de réduction des risques de catastrophe mises en place dans le monde, 2022**  
 (l'indice représente le nombre de stratégies mises en place)



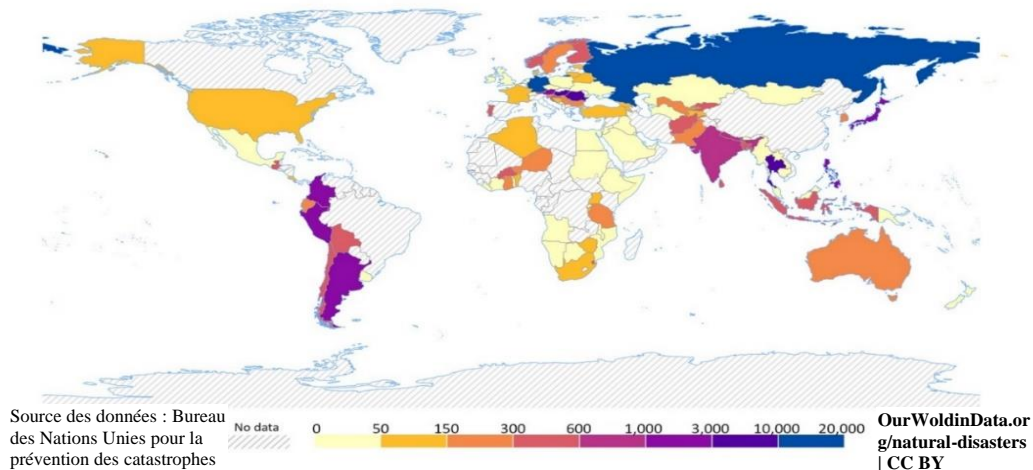
Source : Our World in Data, « Adoption et mise en œuvre de politiques visant à réduire les risques de catastrophe, 2022 », Base de données des catastrophes naturelles. Disponible à l'adresse <https://ourworldindata.org/grapher/deaths-and-missing-persons-due-to-natural-disasters> (consultée le 16 février 2024).

**3. Indicateur 13.1.3 : proportion d'administrations locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe**

18. En Afrique, 28 villes qui participent à l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 » déclarent avoir élaboré et adopté des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe.



Figure V  
**Nombre d'administrations locales mettant en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe, 2022**



Source : Our World in Data, « Nombre d'administrations locales mettant en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe, 2022 », Base de données des catastrophes naturelles. Disponible à l'adresse <https://ourworldindata.org/grapher/local-govts-risk-reduction> (consultée le 16 février 2024).

## B. Cible 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

19. La présente cible vise à encourager les États à se servir des outils comme les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation pour incorporer les mesures relatives aux changements climatiques dans les initiatives qu'ils mènent à l'échelon national.

### 1. Indicateur 13.2.1 : nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

20. Les gouvernements africains ont pris des mesures importantes pour lutter contre les changements climatiques. Tous les États africains, à une exception près, ont ratifié l'Accord de Paris et annoncé des contributions déterminées au niveau national ambitieuses dans le cadre de la riposte mondiale aux changements climatiques. Les parties à l'Accord de Paris ont été invitées à soumettre la première version révisée de leurs contributions déterminées au niveau national en 2020. Au mois de février 2024, 45 États africains avaient soumis des contributions déterminées au niveau national actualisées, 23 y ayant incorporé des cibles plus ambitieuses ; un certain nombre d'États avaient plus précisément adopté des lois et mis en œuvre des politiques relatives aux changements climatiques ; 21 des 53 pays en développement qui avaient soumis des plans nationaux d'adaptation étaient des États africains ; et 8 des 68 États qui avaient soumis des stratégies à long terme de développement à faibles

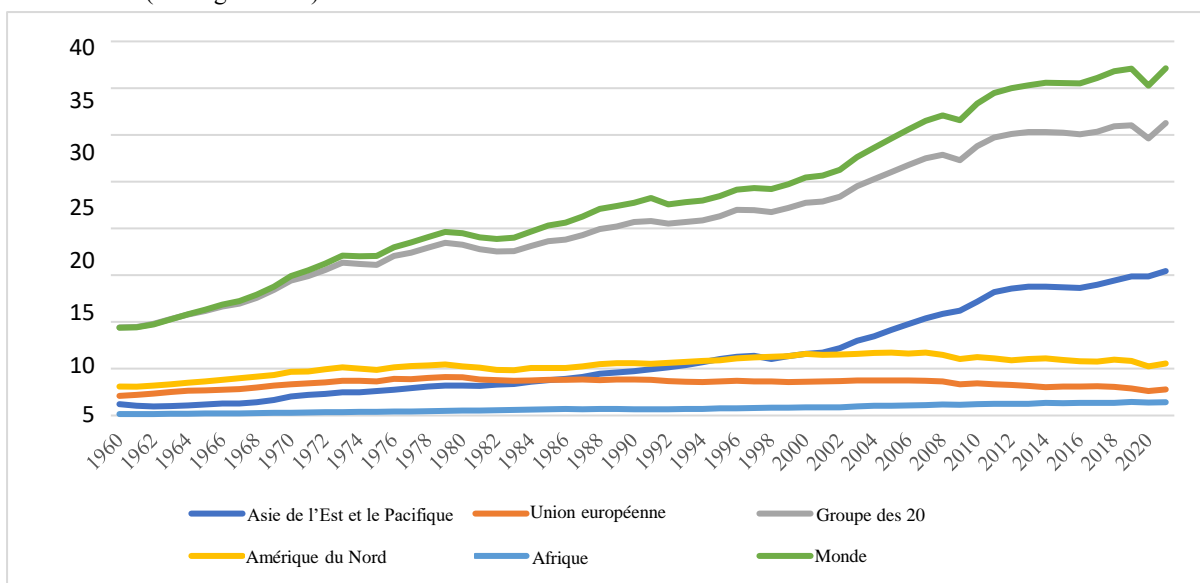
émissions se trouvaient en Afrique<sup>15,16,17,18,19</sup> En 2017, les États africains consacraient une part importante de leur PIB aux mesures d’adaptation aux changements climatiques<sup>20</sup>. Au mois d’octobre 2020, les États africains avaient, pour plus de 70 % des engagements climatiques qu’ils avaient pris dans leurs contributions déterminées au niveau national, donné la priorité aux secteurs de l’agriculture et des énergies propres, vus comme catalyseurs du développement socioéconomique du fait de leur capacité à renforcer l’inclusion économique<sup>21</sup>.

**2. Indicateur 13.2.2 : total des émissions annuelles de gaz à effet de serre**

21. Comme le montre la figure VI, les émissions africaines ne représentent qu’une infime part du total mondial, situation qui remonte à de nombreuses années. Le plus grand émetteur est l’Afrique du Sud, suivie du Nigéria et de l’Égypte, et ces pays représentent à eux seuls le plus gros pourcentage<sup>22</sup>.

Figure VI

**Total des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l’énergie**  
(en Gigatonnes)



Source : Climate Watch, base de données des émissions historiques de GES. Disponible à l’adresse [www.climatewatchdata.org](http://www.climatewatchdata.org) (consultée le 16 février 2024).

22. Comme le montre la figure VII, en 2020, les émissions moyennes de carbone par habitant pour toute l’Afrique n’étaient que de 1,00 tonne, contre

<sup>15</sup> Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Registre des contributions déterminées au niveau national. Disponible à l’adresse <https://unfccc.int/fr/NDCREG> (consultée le 16 février 2024).

<sup>16</sup> Climate Watch, « NDC Enhancement Tracker », base de données Explore Nationally Determined Contributions. Disponible à l’adresse [www.climatewatchdata.org/ndcs-explore](http://www.climatewatchdata.org/ndcs-explore) (consultée le 16 février 2024).

<sup>17</sup> Institut de recherche Grantham, base de données Climate Change Laws of the World. Disponible à l’adresse <https://climate-laws.org/> (consultée le 16 février 2024).

<sup>18</sup> Nations Unies, Plans nationaux d’adaptation soumis par les pays en développement Parties. Disponible à l’adresse <https://napcentral.org/submitted-naps> (consultée le 16 février 2024).

<sup>19</sup> Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « Paysage des stratégies à long terme de développement à faibles émissions et résilientes aux effets des changements climatiques en Afrique », 12 décembre 2023.

<sup>20</sup> CEA, « L’Afrique dépense plus que sa juste part pour les mesures d’adaptation » (Africa spending more than its fair share for climate adaptation).

<sup>21</sup> Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « Les changements climatiques, une menace de plus en plus grande pour l’Afrique », 27 octobre 2020.

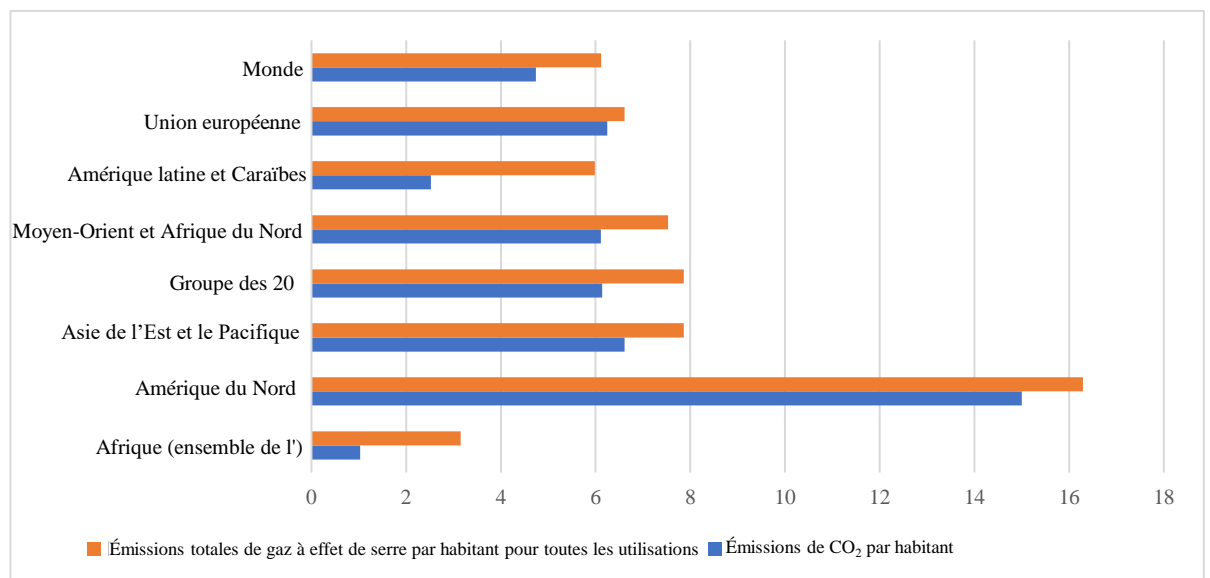
<sup>22</sup> Monica Crippa et autres, Émissions de GES de tous les pays du monde (GHG Emissions of All World Countries), 2023 (Luxembourg, Office des publications de l’Union européenne, 2023).

une moyenne mondiale de 4,70 tonnes ; la moyenne pour l'Amérique du Nord était de 15,00 tonnes, pour les pays du Groupe des 20 de 6,14 tonnes, pour l'Asie de l'Est et le Pacifique de 6,61 tonnes et pour les États membres de l'Union européenne de 6,25 tonnes. Même si l'on ne prend en compte que les gaz à effet de serre provenant de toutes les sources et de toutes les utilisations, l'Afrique reste la région où la part par habitant est la plus faible.

Figure VII

**Émissions moyennes de gaz à effet de serre par habitant, 2020**

(tonnes par personne)



Source : Climate Watch, base de données des émissions historiques de GES. Disponible à l'adresse [www.climatewatchdata.org](http://www.climatewatchdata.org) (consultée le 16 février 2024).

### C. **Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide**

23. Les données concernant la présente cible sont peu nombreuses, mais en progression. Un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la disponibilité des données sont en cours sur le continent africain. L'une de ces initiatives est le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable, établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour susciter et multiplier des actions à tous les niveaux d'enseignement, et promouvoir ainsi le développement durable. Une autre est l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques, qui regroupe un certain nombre d'entités du système des Nations Unies – dont le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – pour promouvoir la coopération internationale en faveur de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public aux changements climatiques, de la participation des populations et de l'accès à l'information<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Alliance des Nations Unies en faveur de l'Action pour l'autonomisation climatique.

24. Le seul indicateur utilisé pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la présente cible est le 13.3.1 : niveau d'intégration a) de l'éducation à la citoyenneté mondiale et b) de l'éducation au développement durable dans i) les politiques nationales d'éducation, ii) les programmes d'enseignement, iii) la formation des enseignants, et iv) l'évaluation des apprenants. Ainsi, on a pu noter que l'Algérie, le Burkina Faso, le Malawi, l'île Maurice et la République démocratique du Congo intègrent la citoyenneté mondiale et le développement durable dans leurs programmes de formation des enseignants<sup>24</sup>.

**D. Cible 13.a : mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires**

25. Le seul indicateur utilisé pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la présente cible est le 13.a.1 : montant en dollars des États-Unis des ressources fournies et mobilisées par année relativement à l'objectif collectif actuel de mobilisation, soit 100 milliards de dollars jusqu'en 2025. L'objectif, conformément à l'Accord de Paris, de mobilisation de 100 milliards de dollars par an n'a pas été atteint, alors même que ce montant est très en deçà de ce qui est nécessaire. Selon les estimations établies à partir de leurs contributions déterminées au niveau national – lesquelles ne suivent pas une méthode d'estimation normalisée –, les États africains auront besoin de près de 3 000 milliards de dollars entre 2020 et 2030 pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, dont 1 200 milliards de dollars au moins pour les mesures d'adaptation<sup>25</sup>. Les pays en développement n'ont reçu en 2020 que 29 milliards de dollars de fonds publics pour les mesures d'adaptation, l'Afrique s'étant vu attribuer 11,4 milliards de dollars, soit 39 % de l'ensemble des fonds consacrés à l'action climatique. Les pays les plus vulnérables sont ceux qui ont reçu le moins de financement de l'adaptation aux changements climatiques. Le Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques demande qu'un financement de 1 300 milliards de dollars soit mobilisé d'ici 2030 pour l'action climatique<sup>26</sup>. Le montant effectivement mobilisé ne représente qu'une petite fraction de ce chiffre. La quantité et la qualité du financement de l'action climatique actuellement proposé restent encore très controversées, Oxfam estimant qu'à peine un quart des fonds effectivement versés aux pays en développement le sont sous forme de dons, le reste étant essentiellement constitué de prêts, dont

<sup>24</sup> Our World in Data, « Intégration de la citoyenneté mondiale et du développement durable dans la formation des enseignants (Mainstreaming of global citizenship and sustainable development into teacher education), 2020 », base de données sur l'éducation et les connaissances. Disponible à l'adresse <https://ourworldindata.org/grapher/mainstreaming-sustainable-development-into-teacher-education> (consultée le 22 mars 2024).

<sup>25</sup> Plateforme pour les contributions déterminées au niveau national en Afrique, Redoubler d'efforts pour concrétiser les priorités de l'Afrique dans le domaine de l'action climatique : Recommandations de la plateforme pour les CDN – Rapport de synthèse pour la COP27, décembre 2022 [Abidjan (Côte d'Ivoire), Banque africaine de développement ; Addis-Abeba, CEA ; Addis-Abeba, Union africaine ; 2022].

<sup>26</sup> PNUÉ, Adaptation Gap Report 2022 : Too Little, Too Slow – Climate Adaptation Failure Puts World at Risk (Nairobi, 2022).

un grand nombre à des taux d'intérêt commerciaux<sup>27</sup>. Les États africains doivent donner la priorité aux mesures d'adaptation, et les gouvernements et les partenaires de développement doivent redoubler d'ambition pour ce qui est du développement à faible intensité de carbone et de l'accélération des efforts d'adaptation.

26. Entre 2006 et 2023, seuls 2,4 % du financement multilatéral de l'action climatique ont été alloués à des projets en faveur des enfants<sup>28</sup>. Le financement de l'action climatique et les mesures qui ne tiennent pas compte de la vulnérabilité et des risques particuliers auxquels sont exposés les enfants compromettent l'efficacité des mesures de lutte contre les changements climatiques et pourraient entraîner des conséquences sociales fâcheuses et creuser davantage les inégalités.

27. En ce qui concerne le financement de l'action climatique provenant du Fonds vert pour le climat, même si, au mois de mars 2024, l'Afrique est la région qui a reçu la plus grande part – 38 % – des fonds alloués au titre des engagements du Fonds, d'un montant de 13,9 milliards de dollars, près de la moitié des 5,3 milliards de dollars de ressources engagées vient du secteur privé<sup>29</sup>. C'est une part particulièrement élevée en comparaison avec d'autres régions. En effet, seuls 30 % des 3,13 milliards de dollars engagés en faveur des États d'Asie et du Pacifique et 22 % des 3,3 milliards de dollars engagés en faveur de l'Amérique latine et des Caraïbes viennent du secteur privé<sup>30</sup>.

**E. Cible 13.b : Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés**

28. Le seul indicateur utilisé pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la présente cible est le 13.b.1 : nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Tous les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés d'Afrique ont soumis au moins leurs premières contributions déterminées au niveau national, et la plupart les premières versions révisées de leurs contributions déterminées au niveau national<sup>31</sup>. Au mois de novembre 2023, 15 des 33 pays les moins avancés d'Afrique avaient soumis des plans d'adaptation nationaux et le seul État

<sup>27</sup> Oxfam, Rapport officiel sur le financement de l'action climatique, 2023 : Évaluation du respect de l'engagement pris de déboursier 100 milliards de dollars (Oxford, 2023).

<sup>28</sup> Initiative relative aux droits environnementaux des enfants, *Falling Short : Addressing the Climate Finance Gap for Children* [Capita, Greenville, Caroline du Sud, États-Unis d'Amérique; Plan International, Woking, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Save the Children International, Londres; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), New York ; 2023].

<sup>29</sup> Fonds vert pour le climat, « Afrique », Le FVC en un coup d'œil. Disponible à l'adresse <https://gcfrod.blob.core.windows.net/public/odl/pdf/africa.pdf> (consultée le 21 mars 2024).

<sup>30</sup> Fonds vert pour le climat, « Portefeuille approuvé : financement », Bibliothèque de données ouvertes. Disponible à l'adresse <https://data.greenclimate.fund/public/dashboard/data-browser/approved-portfolio/financing> (consultée le 23 mars 2024).

<sup>31</sup> Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Registre des contributions déterminées au niveau national. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/fr/NDCREG> (consultée le 16 février 2024).

insulaire de la région à l'avoir fait – Madagascar – n'est pas classé dans la catégorie des petits États insulaires en développement<sup>32</sup>.

### III. Défis et questions émergentes et possibilités d'accélérer la mise en œuvre

29. À mesure que les phénomènes climatiques deviennent plus fréquents et plus intenses, les familles et les communautés d'Afrique, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, auront de plus en plus de mal à faire face aux chocs et à s'en relever. Pour les enfants, les changements climatiques ont des conséquences tout particulièrement graves. Pour pouvoir faire face à plusieurs chocs climatiques simultanés, les enfants et leurs familles se verront sans doute obligés d'adopter des stratégies qui pourraient leur être préjudiciables dans d'autres domaines de leur vie.

30. Les femmes, les enfants et les personnes handicapées sont ceux qui souffrent le plus des effets néfastes des changements climatiques. Pour que personne ne soit laissé de côté, il importe donc que les investissements et les efforts en faveur de l'adaptation aux changements climatiques garantissent la mise en place de services sociaux de base résilients à ce phénomène, en particulier ceux dont ont besoin les enfants, les jeunes et d'autres groupes vulnérables. Dans son Observation générale n° 26 (2023), le Comité des droits de l'enfant donne des indications claires sur les obligations qui incombent aux États en matière de protection des droits de l'enfant face à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques. L'observation générale est un outil précieux qui permet aux parties prenantes, notamment aux organisations de défense des droits de l'enfant et des jeunes, de plaider pour un renforcement des efforts de développement à faible émission de carbone et d'adaptation tenant compte des besoins des enfants, l'objectif étant de protéger ces derniers contre les effets des changements climatiques.

31. Toute mesure prise pour lutter contre les changements climatiques permettra également de s'attaquer aux problèmes de migration. L'initiative Migrants dans les pays en crise a été lancée en 2014 sous la forme d'un processus consultatif multipartite animé par les États, pour améliorer la capacité des États et d'autres entités à se préparer, à réagir et à faire face aux conséquences de crises multiples pour les migrants. En 2016, les États participants ont publié les Lignes directrices pour la protection des migrants dans les pays en proie à un conflit ou à une catastrophe naturelle, dans lesquelles ils ont donné à l'intention des États, des organismes du secteur privé, des organisations internationales et de la société civile des conseils pratiques, mais non contraignants sur la préparation aux crises, la réponse aux situations d'urgence et l'action post-crise<sup>33</sup>.

32. Pour promouvoir les investissements dans l'action climatique, il conviendrait en priorité d'envisager cette démarche comme une occasion de favoriser les progrès socioéconomiques en Afrique. Par exemple, on peut voir à l'analyse que pour chaque dollar investi dans des mesures d'adaptation, il est possible de générer un gain de 2 à 10 dollars, alors que pour chaque dollar investi dans certaines solutions axées sur la nature, on peut engranger des

<sup>32</sup> Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Plans nationaux d'adaptation, 2023 : progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA [Bonn (Allemagne), 2023].

<sup>33</sup> Initiative Migrants dans les pays en crise, Lignes directrices pour la protection des migrants dans les pays en proie à un conflit ou à une catastrophe naturelle (Genève, 2016).

retombées économiques pouvant atteindre 30 dollars<sup>34</sup>.<sup>35</sup> Il ressort de plusieurs études que lorsque l'on donne la priorité aux investissements dans les secteurs verts, comme les énergies renouvelables, et dans les chaînes de valeur durables, on obtient une valeur ajoutée brute de près de 420 %, et on crée jusqu'à 250 % d'emplois de plus que lorsque l'on investit de la même manière dans des secteurs non verts<sup>36</sup>.

33. Si les États ont pour la plupart déjà ratifié leurs premières contributions déterminées au niveau national, près de 72 % des contributions ne comportent pas de plans d'investissement, indispensables au demeurant pour attirer les ressources nécessaires à leur mise en œuvre auprès de différents agents économiques, étatiques ou non étatiques, formels ou informels, particuliers ou institutionnels. De plus, la plupart des engagements pris dans les contributions déterminées au niveau national – près de 70 % en moyenne – sont classés « conditionnels », ce qui veut dire que leur mise en œuvre ne peut se faire qu'avec l'apport d'une aide internationale, qui a plafonné voire stagné dans certains cas<sup>37</sup>.

34. L'accord obtenu par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-huitième session, à savoir qu'il faut impérativement sortir des combustibles fossiles, offre aux pays africains des possibilités sans précédent de développement durable, d'éradication de la pauvreté, de résilience aux changements climatiques et de justice sociale. On estime que l'Afrique abrite 30 % des minerais essentiels à la réalisation de l'objectif mondial de zéro émission nette. La République démocratique du Congo, par exemple, détient 70 % de l'offre mondiale de cobalt, mais ne réalise que 3 % de la chaîne de valeur mondiale de ce produit<sup>38</sup>. Par conséquent, les efforts menés par la communauté internationale pour atteindre l'objectif de zéro émission nette offrent à la République démocratique du Congo des possibilités de tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine et de ses abondantes ressources en énergie propre et de placer le pays, voire le continent, au cœur du programme mondial d'électrification tout en développant des activités industrielles économes en ressources. D'autres États africains pourraient en faire autant.

35. Préoccupés sans doute par l'absence constante de flux de financement public efficaces, prévisibles et adéquats pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques sur l'Afrique, les gouvernements du continent s'intéressent de plus en plus aux crédits d'émission de carbone issus du capital naturel, et plusieurs ont déjà signé des accords importants à cet égard. Il convient toutefois de rester très prudent et de ne voir dans les marchés du carbone ni une panacée pour pallier les insuffisances du financement de l'action climatique ou ni un moyen d'atteindre les objectifs d'atténuation, comme indiqué dans la déclaration des dirigeants sur un cadre mondial de financement de l'action climatique adoptée par la Conférence des Parties à sa vingt huitième session.

<sup>34</sup> Commission mondiale sur l'adaptation, *Adapt Now : a Global Call for Leadership on Climate Resilience* [Rotterdam (Royaume des Pays-Bas), Centre mondial pour l'adaptation (Global Center on Adaptation); Washington : Institut des ressources mondiales ; 2019].

<sup>35</sup> *New Climate Economy, Unlocking the Inclusive Growth Story of the 21st Century: Accelerating Climate Action in Urgent Times* (Washington, Institut des ressources mondiales ; 2018).

<sup>36</sup> CEA, *Construire l'avenir pour une relance verte en Afrique* (Addis-Abeba, 2021).

<sup>37</sup> Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *Registre des contributions déterminées au niveau national*. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/fr/NDCREG> (consultée le 16 février 2024).

<sup>38</sup> BloombergNEF, « Producing battery materials in the DRC could lower supply-chain emissions and add value to the country's cobalt », 24 novembre 2021.



#### **IV. Messages clés et recommandations pour une mise en œuvre intégrée et accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063**

36. L'Afrique restant la région qui subit le plus fortement les effets des changements climatiques, il importe que la Conférence des Parties, à sa vingt-neuvième session, prenne en compte les besoins et la situation spécifiques du continent, notamment pour établir les voies d'une transition juste pour la région, les pays développés prenant eux l'initiative en se fixant des cibles plus ambitieuses de réduction d'émissions.

37. Les pays développés doivent accroître les financements climatiques pour couvrir les besoins de l'Afrique jusqu'en 2030 et, en outre, accorder de nouvelles ressources financières aussi ambitieuses que possible et améliorer leurs contributions précédentes au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et au Fonds vert pour le climat.

38. L'Afrique doit, dans le respect des principes d'équité et de responsabilités communes, mais différenciées et de ses capacités propres, être à l'avant-garde de la définition, des orientations et de l'appropriation de transitions justes et centrées sur l'être humain. Dans ce contexte, elle se doit d'utiliser au mieux ses ressources abondantes pour mettre en place des économies résilientes et à dimension humaine, et combler ainsi ses écarts de développement, dégager des bénéfices socioéconomiques, créer des emplois verts et décents, réaliser une industrialisation durable et donner plus de moyens d'action aux femmes, aux jeunes, aux communautés locales et aux peuples autochtones qui sont les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

39. L'Afrique doit renforcer l'intégration régionale et tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour assurer sa transition vers la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire, gérer l'utilisation de ses ressources naturelles en fonction de ses priorités de développement et veiller à ce que sa participation aux marchés du carbone soit inclusive, qu'elle se caractérise par des normes d'intégrité élevées et qu'elle vienne compléter les efforts d'atténuation menés au niveau national. À cet égard, elle devrait envisager la création de mécanismes appropriés de taxation du carbone, notamment de prélèvements divers, pour dégager les ressources nationales destinées à financer l'action climatique locale.

40. Les États africains, leurs partenaires de développement et le secteur privé devraient œuvrer ensemble pour mettre au point et promouvoir des instruments de financement de l'action climatique, de transfert et de réduction des risques. Les États devraient également envisager de recourir à d'autres instruments comme les échanges dette-nature et la conversion de dettes en mesure d'adaptation aux changements climatiques pour combler les déficits de financement, et accélérer dans le même temps la mise en œuvre, parmi d'autres initiatives, de la Grande Muraille bleue pour promouvoir le développement durable et la création d'emplois.

41. Il conviendrait de décarboniser en priorité les secteurs industriels clés par l'adoption de mesures qui permettent de réduire les risques d'investissement, de renforcer la résilience économique et d'encourager l'innovation. Des mécanismes de financement devraient être mis en place pour réduire les risques d'investissement dans les technologies de décarbonisation. La promotion de partenariats public-privé peut aider à renforcer la résilience économique en encourageant les pratiques industrielles durables et en attirant les financements du secteur privé. Les programmes de formation destinés aux femmes et aux jeunes sont également essentiels pour doter la main-d'œuvre des compétences nécessaires pour les emplois verts et assurer ainsi une transition équitable vers une économie à faible émission de carbone.



42. Pour réduire au minimum l'impact des déplacements sur le climat, les mesures de lutte contre les changements climatiques mises en œuvre au niveau local doivent être adaptées au contexte local, notamment par le renforcement de la résilience des communautés et la promotion d'un développement résilient aux changements climatiques. Parallèlement, il conviendra de se pencher sur les facteurs climatiques qui favorisent les déplacements. Pour éviter les effets néfastes des changements climatiques sur l'habitat et pour mettre en place des mécanismes solides et équitables d'atténuation, il faudra accélérer des transitions justes par des investissements dans la diversification économique et la création d'emplois dans les économies verte et bleue, axés sur les jeunes et les travailleurs migrants déplacés touchés par les changements climatiques ou risquant d'en subir les conséquences.

43. La lutte contre les changements climatiques doit faire intervenir différentes parties prenantes – notamment les groupes de population qui en sont victimes – dans plusieurs domaines thématiques, aux niveaux local, régional, national et international. En ce qui concerne les processus décisionnels liés aux changements climatiques et à la mobilité humaine, il conviendra de renforcer la mobilisation et les partenariats inclusifs qui associent l'ensemble des acteurs sociaux, notamment les secteurs public et privé, la société civile, les femmes, les enfants, les jeunes, les populations autochtones, les personnes déplacées, les migrants et les communautés touchées. Ce type de collaboration devrait s'appuyer sur des approches de gestion des migrations et de lutte contre les changements climatiques fondées sur les droits de l'homme, attentives aux besoins des enfants et respectueuses de l'égalité entre les genres.

44. Dans le cadre de l'élaboration de politiques et plans reposant sur des données probantes, les partenariats régionaux en Afrique devraient être axés sur l'innovation technologique, l'interopérabilité des systèmes de données déjà en place et les nouvelles données recueillies dans le cadre de recensements, d'enquêtes et de tout autre mécanisme de collecte de données.

45. Les gouvernements devraient faire des connaissances sur le climat et du développement de compétences vertes une priorité. Dès leur plus jeune âge, enfants et jeunes doivent être initiés aux capacités d'adaptation dont ils auront besoin pour vivre dans un monde en proie aux changements climatiques. L'amélioration de l'éducation et des compétences est indispensable pour préparer les enfants et les jeunes à leur avenir et au rôle qu'ils joueront dans le renforcement de la durabilité. Les changements climatiques accentuent les problèmes auxquels doivent faire face les systèmes éducatifs dans le monde.

46. Les États africains devraient investir dans des services sociaux à faible émission de carbone et résilients aux changements climatiques destinés aux enfants, aux jeunes et aux communautés vulnérables. Ces investissements constituent une excellente occasion de promouvoir un développement à faible émission de carbone et de faire les progrès nécessaires dans le domaine de l'adaptation.

47. Les gouvernements devraient accélérer les transitions vers l'économie verte et l'économie bleue. L'Afrique est déjà engagée dans ce type de transition, dont l'objectif principal est de générer des retombées économiques et environnementales et de réduire les coûts écologiques et la consommation de ressources. Plusieurs préalables à la transition vers des économies vertes et bleues inclusives sont à prendre en compte. Premièrement, un appui politique et institutionnel fort, une volonté politique et une approche associant toutes les parties prenantes des secteurs public, privé et communautaire s'imposent. Deuxièmement, l'économie dans son ensemble, notamment les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de la pêche, de l'exploitation minière et des services, doit reposer sur l'innovation technologique. Troisièmement, la transition doit pouvoir compter sur un financement suffisant qui permette aux pays dont les ressources sont limitées de s'engager sur la voie d'un avenir plus durable.